Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1995)

Rubrik: Amériques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Au Pérou, des familles dont le principal soutien est en prison ou a disparu en relation avec les troubles qui agitent actuellement le pays se tournent vers le CICR. Elles reçoivent une aide matérielle et un réconfort moral qui les aident à se remettre du choc immédiat provoqué par l'urgence au sein de la famille. Le CICR permet en outre aux détenus et à leurs proches d'échanger des messages Croix-Rouge et facilite les visites familiales.

CICR/M.-E. Hippenmeyer

Amériques

Délégations ou missions CICR:

Colombie, Équateur, Haïti, Mexique, Pérou

Délégations régionales CICR:

Brasilia, Buenos Aires, Guatemala City, Washington

Personnel:

Expatriés CICR¹ : 74 Sociétés nationales¹: 6 Employés locaux² : 176

Dépenses totales:

CHF 21 095 282

Répartition des dépenses: **CHF** Protection/ Activités de recherches: 12 264 618 Secours matériels: 456 048 2 654 310 Assistance médicale: Coopération avec les Sociétés nationales: 456 942 Diffusion: 1 755 606 Soutien opérationnel: 2 237 743

Participation aux frais généraux : 1 270 015



Délégation régionale CICR Délégation CICR, mission et autre présence

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1995

L'aggravation de la violence en Colombie a été l'une des préoccupations majeures du CICR dans les Amériques en 1995. Selon certaines sources, jusqu'à 40 000 cas de mort violente ont été enregistrés pendant l'année, et rien n'annonçait la fin des graves problèmes créés par la violence politique, le trafic de la drogue et la criminalité courante et organisée, notamment des milliers d'enlèvements et de disparitions. Outre la tension généralisée provoquée par ces problèmes, 1995 a vu proliférer les groupes paramilitaires dans de nombreuses régions du pays. Le CICR a maintenu le dialogue avec le gouvernement et l'opposition armée, augmenté sa présence dans les zones les plus touchées et commencé à établir des contacts avec ces groupes paramilitaires. Au fil de l'année, l'action en Colombie est devenue la plus vaste opération menée par l'institution dans les Amériques.

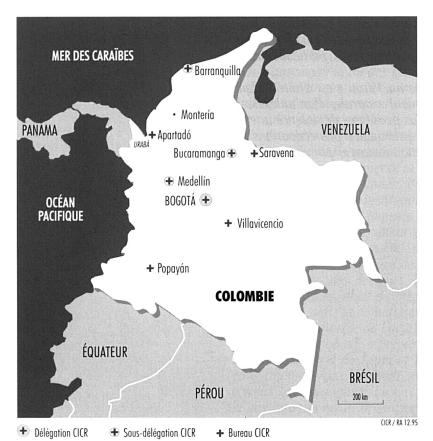
La rapidité avec laquelle le CICR est intervenu, lorsque le conflit international entre l'Équateur et le Pérou a éclaté en janvier, a mis en relief l'importance de la capacité opérationnelle et du travail de diffusion de l'institution. Les délégations de Lima et de Brasilia étaient prêtes à agir et, en quelques jours, des délégués du CICR ont été envoyés à Quito et dans la région frontalière, objet du litige. Mais la capacité opérationnelle à elle seule n'aurait pas suffi: la connaissance qu'avaient les chefs militaires et politiques des deux pays du rôle de l'institution dans de telles situations a été essentielle dans la mesure où elle a préparé le terrain pour l'action du CICR. C'est ainsi que la délégation de Lima et la mission installée à Quito ont pu travailler conformément aux Conventions de Genève, qui sont applicables dans les conflits internationaux. Le CICR a donc pu visiter des prisonniers de guerre et des internés civils, organiser leur rapatriement et jouer un rôle important en évaluant les besoins des civils et en servant d'intermédiaire neutre entre les parties.

Le CICR a proposé ses services à deux autres occasions en 1995. En avril, lorsque la tension est montée en Bolivie entre le mouvement syndicaliste et le gouvernement, l'offre du CICR a été immédiatement acceptée, et au bout de quelques jours, les délégués visitaient déjà des syndicalistes en détention. Plus tard dans l'année, une autre offre de service a été faite, au gouvernement du Guatemala. Il s'agissait cette fois de protéger les personnes affectées par la violence interne dans ce pays. Bien que ces activités n'aient pas débuté en 1995, l'offre a néanmoins servi de base à la mise en place d'actions de diffusion dans le nord. Par ailleurs, les perspectives de développement des activités opérationnelles semblaient favorables à la fin de l'année.

La diffusion du droit humanitaire, ainsi que l'information sur le rôle et les tâches du CICR, est restée l'une des pierres angulaires de l'action menée par les délégations régionales à Brasilia, Buenos Aires et Guatemala City. Des séminaires régionaux spécifiques ont été organisés sur la protection des civils dans des situations de violence, pour les représentants des gouvernements (voir sous Buenos Aires), et sur la diffusion du droit humanitaire parmi les

forces armées (voir sous Guatemala City), à l'intention de militaires de haut rang. Presque tous les pays des Amériques ont participé à ces manifestations. Les délégués du CICR ont trouvé que leur message était particulièrement efficace et bien reçu sur tout le continent.

Une fois encore en 1995, le conflit interne au Pérou s'est limité à deux régions dans la selve (forêt de type amazonien) centrale. Par ailleurs, le nombre des personnes arrêtées au cours de deux décennies de violence interne est resté élevé — plus de 5 000. L'une des principales préoccupations du CICR a été la rigueur des conditions de détention endurées par de nombreux détenus de sécurité.



COLOMBIE

Aucune amélioration de la sécurité n'a été enregistrée pendant l'année en Colombie. Le nombre des morts violentes dans le pays, qui possède déjà le taux le plus élevé au monde, a encore augmenté pour atteindre quelque 40 000 par an, et celui des enlèvements est resté quant à lui important. Comme dans le passé, l'essentiel des morts et des kidnappings ont été dus au crime, à une longue histoire de la violence et à une «culture» bien enracinée dans ce domaine, et au trafic de la drogue. La violence politique s'est elle aussi aggravée.

La fin de 1994 et le début de 1995 ont permis d'espérer la tenue de négociations de paix entre le gouvernement et l'opposition armée. À maintes reprises, le CICR a offert ses services en tant qu'intermédiaire neutre et impartial, afin de faciliter le processus de paix. Mais les faits nouveaux qui sont apparus en 1995, notamment la démission du commissaire pour la paix en août, ont conduit les entretiens préparatoires dans l'impasse, et les négociations n'ont jamais démarré. À la fin de l'année, l'espoir était bien mince de voir des

discussions se tenir dans un proche avenir.

Les deux parties ont contribué à l'escalade de la violence politique. De nombreux massacres ont eu lieu dans la région d'Urabá, tandis qu'ailleurs la tension est montée et de multiples groupes paramilitaires sont apparus. Les attaques menées par l'opposition armée sont devenues plus fréquentes à partir du milieu de l'année.

La vague de tueries qui a déferlé sur la région d'Urabá a été due à des affrontements relatifs aux droits sur les terres fertiles, et aussi en partie à des luttes intestines entre groupes politiques rivalisant pour contrôler les syndicats actifs dans les plantations de bananes de la région. Ces massacres ont fait des centaines de morts, tous civils. Le CICR a réagi en renforçant sa présence à Urabá. Au cours du second semestre, il a ouvert une sous-délégation à Barranquilla et une autre à Medellín, capitale du département d'Antioquia, l'une des régions les plus touchées.

Le gouvernement, de plus en plus confronté à des scandales politiques, n'a pas arrêté la prolifération des groupes paramilitaires dans le nord, la région de

EN 1995, LE CICR A:

- visité 2 009 détenus, dont 886 pour la première fois, dans 348 lieux de détention;
- aidé 1 818 personnes dont la vie était gravement menacée, en payant leur transport vers des régions plus sûres;
- organisé quelque 410 séances de diffusion, qui ont réuni plus de 21 000 participants.

Magdalena Medio et les plaines occidentales de l'Amazone. Ces groupes ont souvent attaqué des personnes suspectées d'être des membres ou des partisans de l'opposition armée. Là encore, la plupart des victimes ont été des civils. La délégation a commencé à établir des contacts avec les représentants de ces groupes paramilitaires.

Exécutions extra-judiciaires, disparitions forcées et prises d'otages, toutes violations du droit humanitaire, sont restées monnaie courante dans l'ensemble du pays, tout comme le déplacement de centaines de milliers de civils.

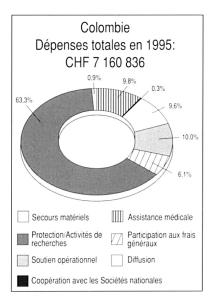
À l'issue d'un vaste débat national sur le droit humanitaire, le gouvernement colombien, le Congrès et les tribunaux ont confirmé, en 1995, l'adhésion du pays au Protocole additionnel II aux Conventions de Genève. L'adhésion a officiellement eu lieu le 14 août 1995, lorsque les instruments pertinents ont été envoyés au gouvernement suisse, et devait prendre effet six mois plus tard, le 14 février 1996.

Etant donné l'aggravation de la violence dans le pays, il est impossible de mesurer les répercussions concrètes de cette adhésion de la Colombie au Protocole II. Mais son acceptation de principe par le gouvernement et les groupes d'opposition armés ainsi que d'autres mesures prises en 1994, afin de sensibiliser davantage la société aux droits de l'homme et à d'autres problèmes, ont fortement contribué à faire mieux connaître la manière dont fonctionne le CICR et ont beaucoup facilité le travail de la délégation dans le pays.

Celle-ci a ainsi pu maintenir des contacts réguliers avec les autorités civiles et militaires ainsi qu'avec l'opposition armée, attirer l'attention sur les violations du droit humanitaire commises par leurs unités ou combattants, et proposer des moyens pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent. Des rapports contenant des remarques quant au respect des dispositions du droit humanitaire et des recommandations visant à améliorer la situation ont été remis aux plus hautes autorités gouvernementales et à l'opposition armée en octobre. Les délégués ont également abordé ces questions avec des représentants des divers partis, y compris les commandants de brigade, les directeurs de prison et les représentants de l'opposition armée au niveau local.

Protection des civils

Le CICR a suivi de près la situation dans les régions les plus touchées du pays, grâce à son personnel expatrié en poste dans la délégation, les sous-délégations et les bureaux sur le terrain à Bogotá, Apartadó, Bucaramanga, Barranquilla (depuis août), Medellín (depuis novembre), Montería (jusqu'à octobre), Popayán, Saravena et Villavicencio. Lorsque des rapports faisant état de violations ou de tensions parvenaient à la délégation, le CICR a réagi en envoyant des missions sur le terrain, et les délégués ont pris note d'allégations d'incidents au cours desquels des violations du droit humanitaire auraient été commises par les soldats de l'armée, les membres de l'opposition armée ou des forces paramilitaires. Pour protéger les victimes et garantir la confidentialité, la délégation a observé des critères très stricts lorsqu'elle a recueilli et utilisé ces



informations, qui n'ont été transmises aux autorités ou à l'opposition qu'avec le consentement des civils qui en étaient à l'origine. Des cas concernant au total 353 civils ont été traités en 1995; ils étaient liés aux incidents qui se sont déroulés pendant l'année. La collecte des données concernant les événements de 1995 ne s'est pas arrêtée à la fin de l'année, mais s'est poursuivie en 1996. Le CICR a été autorisé à transmettre aux forces ou aux groupes prétendument responsables de ces violations des informations détaillées sur les cas de 385 civils. Certains de ces cas étaient liés à des incidents qui s'étaient produits en 1994.

Lorsque les civils faisaient l'objet de menaces sérieuses de la part d'une des parties au conflit, le CICR a proposé de payer leur transport vers des régions plus sûres.

Activités en faveur des détenus et d'autres personnes privées de liberté

Le CICR a eu systématiquement accès aux personnes détenues pour des raisons de sécurité. Les délégués ont effectué 742 visites dans 348 lieux de détention, y compris dans des établissements placés sous l'autorité du ministère de la Justice, de la police, de l'armée et du DAS*. Au cours de ces visites, le CICR a fourni des vêtements, des articles de toilette, du matériel de nettoyage et des articles de loisirs pour les détenus, ainsi que des médicaments et d'autres fournitures médicales.

Le suivi continuel, par le CICR, du système de notification des arrestations a confirmé que les autorités pénitentiaires n'étaient pas responsables des nombreuses disparitions qui se produisent dans le pays. La délégation a donc concentré ses activités de protection sur le traitement des personnes avant leur transfert dans des lieux de détention permanente, afin de tenter de mettre fin à ces disparitions. Les visites aux détenus ont également permis à l'institution d'établir des rapports sur les conditions de détention.

La délégation a pris en charge les frais de voyage pour permettre aux familles de rendre visite à leurs parents emprisonnés et à des prisonniers de rentrer chez eux après leur libération. Au total, 2 540 bons de transport ont été émis

Comme dans le passé, la délégation s'est tenue prête à apporter son concours lors de la libération de personnes capturées ou enlevées par l'opposition armée. En 1995, les délégués du CICR ont aidé à la libération de 11 personnes.

Rétablissement des liens familiaux

L'essentiel des recherches du CICR ont été effectuées dans le cadre de l'action en faveur des détenus et de la protection des civils. L'institution a

^{*} DAS : département administratif de la Sécurité.

assuré le suivi de tous les détenus visités par les délégués, vérifié le système de notification des arrestations mis en place par les autorités et traité les informations concernant les personnes qui avaient disparu et d'autres victimes de violations supposées du droit humanitaire. Au total, 68 demandes de recherches ont été ouvertes et 56 closes. À la fin de l'année, 104 cas restaient en suspens.

Activités médicales

La délégation a payé les soins médicaux de 63 personnes blessées à la suite de la violence politique. Elle a également distribué des secours médicaux à des postes de santé et à d'autres établissements sur le terrain dont les stocks étaient épuisés en raison des affrontements armés.

Activités de secours

Pendant les missions sur le terrain, les délégués ont fourni une assistance à plus de 1 700 civils touchés par la violence politique. Cette aide a notamment pris la forme de vêtements, matelas, ustensiles de cuisine et vivres.

Diffusion

Les délégués ont travaillé en étroite collaboration avec la Croix-Rouge colombienne, afin de mener à bien de nombreux programmes de diffusion à l'intention de publics comme l'armée, la police, les gardiens de prison, les autorités civiles, les ecclésiastiques, les employés des services sanitaires et les membres de la Société nationale.

Le CICR et la Croix-Rouge colombienne ont participé à l'organisation de plusieurs manifestations, dont une Semaine du droit international humanitaire, qui s'est déroulée en février dans le pays tout entier et qui a réuni, pour la première fois, d'anciens guérilleros et des militaires. Le CICR et la Société nationale ont également signé des accords de diffusion avec le ministère de la Défense, qui est responsable de la police nationale, et le DAS. Des dizaines de séminaires et d'ateliers ont été organisés avec des unités du ministère et du DAS, et avec leurs structures de formation sur le terrain.

Dans les zones rurales touchées par la violence, le CICR a lui-même tenu des centaines de séances de diffusion, dont certaines s'adressaient à des membres de l'opposition armée.

La délégation de Bogotá a commencé, en juillet, à publier une brochure mensue.lle, intitulée *CICR Bulletin Amérique latine* et destinée aux médias, au public et aux représentants du gouvernement de l'ensemble du continent.

CONFLIT FRONTALIER ÉQUATEUR-PÉROU

Lorsque les combats ont éclaté, fin janvier, entre les forces armées de l'Équateur et du Pérou, le CICR est immédiatement intervenu de manière à être sûr de pouvoir agir dans les deux camps. Au Pérou, où il disposait déjà d'une délégation opérationnelle, les contacts ont été maintenus avec les responsables du gouvernement. Par ailleurs, la délégation a travaillé avec les sections locales de la Croix-Rouge péruvienne, afin d'évaluer les besoins éventuels d'assistance humanitaire dans la région frontalière. Quant aux opérations en Équateur, le délégué régional du CICR en poste à Brasilia est arrivé à Quito le 28 janvier. Il a entamé sur-le-champ, avec les autorités gouvernementales, un dialogue qui a abouti à la création d'une mission du CICR dans la capitale équatorienne. Les délégués ont travaillé étroitement avec la Croix-Rouge équatorienne pour évaluer les besoins dans la région frontalière et ont aidé la Société nationale à mener à bien un programme d'assistance pour les personnes touchées par le conflit, notamment les personnes déplacées.

Au nom du droit humanitaire

Le CICR a envoyé des mémorandums aux gouvernements équatorien et péruvien fin janvier, mi-mars et de nouveau en juin. Le premier, émis le 30 janvier, leur rappelait leur obligation de respecter les règles fondamentales du droit humanitaire et expliquait les procédures de visite du CICR aux prisonniers de guerre et aux autres personnes privées de leur liberté. Deux mémorandums établis mi-mars traitaient respectivement de la question des mines terrestres (qui ont fait un grand nombre de victimes pendant les combats et ont sérieusement affecté la vie des civils de la région frontalière) et des préoccupations du CICR au sujet des personnes portées disparues, des dépouilles mortelles et du sort des civils et autres personnes protégées par la IV^e Convention de Genève. En mars, la situation militaire s'était calmée, mais des prisonniers de guerre et des internés civils étaient encore détenus des deux côtés. Le 8 juin, le ČICR a adressé un autre mémorandum qui, cette fois, faisait spécifiquement référence à l'obligation des parties de libérer les prisonniers de guerre sans délai après la fin des hostilités.

Des mémorandums finals ont été présentés aux instances suprêmes des deux pays en août. Ils portaient sur des questions d'intérêt humanitaire qui subsistaient, comme les problèmes liés aux personnes portées disparues, aux dépouilles mortelles et aux mines antipersonnel qui restaient encore dans la

région frontalière.

Visites de personnes privées de liberté

Au cours des huit premiers mois de l'année, le CICR a visité 52 Équatoriens détenus au Pérou et 29 Péruviens en captivité en Équateur, dont respectivement six et neuf prisonniers de guerre et des dizaines de civils internés des deux camps. Le CICR a participé au rapatriement de neuf Équatoriens et 18 Péruviens en tout.

HAÏTI

Les forces internationales qui étaient arrivées en Haïti en septembre 1994 sont restées stationnées dans le pays pendant toute l'année 1995. Ces forces, qui étaient commandées par l'armée américaine, sont passées sous le commandement des Nations Unies en avril. En outre, un grand nombre de conseillers internationaux ont aidé à restructurer presque tous les services gouvernementaux. En effet, depuis que l'intervention de 1994, suivie du rétablissement dans ses fonctions du président élu démocratiquement, avait mis fin à trois années de régime militaire, un grand travail de réorganisation était nécessaire. Tel a été le cas pour la police et le service pénitentiaire, des milliers de nouveaux gardiens de prison et policiers étant alors recrutés et formés, ou recyclés, durant l'année.

Activités en faveur des détenus

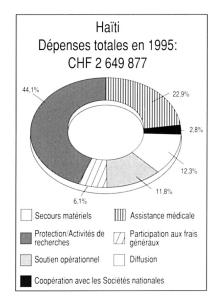
Le CICR a concentré son action sur les visites de lieux de détention, où les conditions restaient extrêmement précaires. Tout au long de l'année, il a suivi la situation dans le Pénitencier national, qui a hébergé jusqu'à 970 détenus (y compris jusqu'à 400 dans une seule salle), et dans d'autres prisons dans tout le pays. L'institution a conseillé les nouvelles autorités sur la manière d'assurer des conditions de détention acceptables, tout en insistant fortement sur le fait qu'il incombait aux autorités haïtiennes de répondre aux besoins des prisonniers. Les conditions de détention dans le Pénitencier national et le Fort national (où des mineurs et des femmes étaient incarcérés) se sont détériorées à la fin de l'année, en raison de carences en vitamines, et ont entraîné la mort d'un certain nombre de prisonniers. Le CICR a transféré du personnel médical de Bogotá à Port-au-Prince pour aider les autorités à rétablir un régime correct pour les prisonniers, et a écrit au premier ministre et au ministre de la Justice pour attirer leur attention sur ce problème.

Un rapport de synthèse sur les conditions de détention dans les prisons en Haïti a été présenté au premier ministre et au ministre de la Justice en octobre.

Au début de l'année, 25 personnes étaient détenues en relation avec l'intervention militaire dans le *Joint Detention Facility*, administré par les forces des États-Unis. Le CICR a suivi leur cas individuellement tout au long de l'année. Ces détenus ont été remis aux autorités haïtiennes en mars. À la fin de 1995, sept d'entre eux étaient encore aux mains des autorités du pays.

Le CICR a soumis aux autorités américaines à Port-au-Prince et à Washington, en septembre et en octobre respectivement, un rapport de synthèse sur les visites qu'il a effectuées aux personnes détenues par l'armée américaine en Haïti.

Pour que les conditions de détention puissent s'améliorer rapidement, le CICR a fourni une assistance médicale et dans le domaine de l'assainissement, en particulier au Pénitencier national, où il a construit une infirmerie et a remis en état les systèmes d'approvisionnement en eau et les réseaux d'égouts.



Diffusion

À la suite du retour du président exilé, le CICR a eu d'excellentes occasions de diffuser les principes humanitaires, le but étant de prévenir les violations du droit humanitaire. Il a organisé des séances de diffusion pour tous les membres de la nouvelle force de police et des nouveaux services pénitentiaires, pour les soldats des Nations Unies stationnés en Haïti, et pour les détenus.

Coopération avec la Société nationale

Le CICR a entrepris, en 1995, d'améliorer la structure et de renforcer la crédibilité de la Croix-Rouge haïtienne, objectif qui aurait été irréaliste les années précédentes en raison du climat politique et des problèmes causés par la violence interne. Avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le CICR a ainsi lancé une série d'activités visant à renforcer la capacité opérationnelle de la Société nationale, en attirant de nouveaux membres, en soutenant ses campagnes de financement et en améliorant ses structures internes.

MEXIQUE

L'offensive militaire du gouvernement qui a repris en février dans le Chiapas a conduit à l'arrestation de dizaines de personnes suspectées d'être membres de l'EZLN* et a apporté un changement sur les scènes politique et militaire. L'armée a repris de vastes parties du Chiapas et le gouvernement a lancé des mandats d'arrêt contre les chefs de l'EZLN. La délégation a transféré son équipe médicale de Guadalupe Tepeyac à San José del Río en mars, tout en maintenant une autre équipe à San Miguel. La principale mission du CICR est restée à San Cristóbal de las Casas. À la mi-mars, la tension avait considérablement baissé. Le Congrès de l'Union a adopté une loi pour le dialogue et la réconciliation qui a suspendu les effets des mandats d'arrêt et a servi de base pour des discussions futures.

Vers le milieu de l'année, comme la situation s'apaisait et que d'autres organisations pouvaient travailler dans le Chiapas, le CICR a progressivement transféré à la Croix-Rouge mexicaine ses programmes d'assistance, y compris ses programmes médicaux et de secours pour les personnes déplacées et les autres personnes touchées par les événements. Le CICR a continué d'être sollicité, en tant qu'intermédiaire neutre et impartial, pour assurer le transport et la sécurité des représentants de l'EZLN, lorsque ceux-ci rencontraient des autorités gouvernementales pour des pourparlers de paix. La délégation a assuré de tels transports à 11 reprises en 1995.

Le président du CICR, accompagné du délégué général pour les Amériques, s'est rendu du 1^{er} au 4 août au Mexique, où il s'est entretenu avec les instances

^{*} EZLN: Ejército Zapatista de Liberación Nacional (Armée zapatiste de libération nationale).

suprêmes du pays, dont le président de la République, les ministres des Affaires étrangères, de la Défense et de la Santé, et le vice-ministre de l'Intérieur.

Etant donné que la présence spécifique du CICR n'était plus nécessaire dans le Chiapas, l'institution a décidé, au milieu de l'année, de réduire ses effectifs dans le pays de sept à trois, puis à un délégué, basé dans la capitale. À partir d'octobre, son opération au Mexique était administrée à partir de la délégation régionale de Guatemala City.

Activités en faveur des détenus

Dès que la tension s'est accrue, début 1995, et que le gouvernement a commencé à arrêter des personnes accusées d'avoir collaboré avec l'EZLN, le CICR a, comme en 1994, offert ses services aux autorités mexicaines. Il leur a adressé un mémorandum le 15 février, demandant l'autorisation de visiter les personnes détenues en relation avec les événements. Le délégué général pour les Amériques s'est rendu au Mexique, fin février, pour s'entretenir avec les représentants des ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Défense. Les discussions ont notamment porté sur les visites de détenus à Mexico.

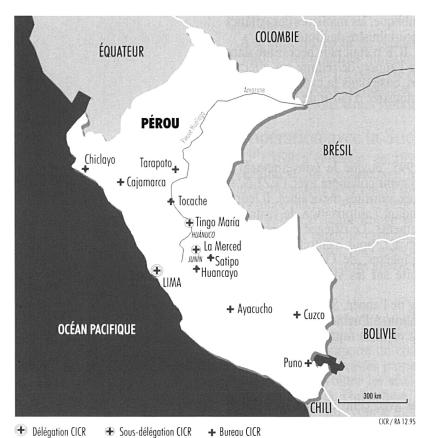
Le CICR a visité ces personnes tout au long de l'année. Ses délégués en ont vu 23 au total, réparties dans dix lieux de détention, à Puebla, Tuxtla Gutiérrez, Veracruz et dans la capitale. Les autorités ont reçu les rapports du CICR sur ces visites en mars et en juillet.

Activités médicales et de secours

Le personnel médical du CICR a travaillé avec celui de la Croix-Rouge mexicaine à San Miguel et à Guadalupe Tepeyac au début de l'année. Il a fourni des services médicaux, notamment des vaccinations et des consultations, à des milliers de personnes dans des endroits isolés. Lorsque la tension a augmenté en février, le CICR a temporairement suspendu ses activités médicales et de secours, mais les a rapidement reprises, afin d'évaluer les besoins parmi les personnes déplacées.

Le CICR et la Croix-Rouge mexicaine ont fourni des vivres, du savon, des jerrycans, des presses à tortillas, des couvertures et des assortiments de cuisine aux personnes déplacées dans le Chiapas et à d'autres personnes touchées par la situation. Début 1995, jusqu'à 14 000 personnes recevaient une telle assistance.

En juillet, toutes les activités médicales et de secours avaient été confiées à la Société nationale.



PÉROU

Pour des informations sur les activités du CICR relatives au conflit international entre l'Équateur et le Pérou, veuillez vous reporter à la page 106.

La violence interne qui avait conduit le pays à la crise il y a quelques années a encore diminué en 1995, le gouvernement continuant à marquer des points dans sa lutte contre les groupes d'opposition armée. À la fin de l'année, plus de 5 000 personnes étaient détenues en relation avec le conflit interne. Les seules régions qui restaient gravement touchées par la violence étaient la vallée du Huallaga et une partie de la région d'Ucayali, près de Tingo María, et certaines portions de la région de la selve centrale, où des groupes armés, ainsi que les forces régulières, étaient encore actifs.

Étant donné l'ampleur limitée des combats par rapport aux années précédentes, le CICR a restructré sa délégation, concentrant son personnel expatrié dans les régions concernées (c'est-à-dire dans les sous-délégations de Tingo María et de La Merced) et dans la délégation de Lima. À la fin de l'année, le CICR maintenait de

petits bureaux locaux dans diverses villes qui nécessitaient encore, notamment, des activités de recherche de personnes. Ces bureaux ont fonctionné grâce à des collaborateurs locaux et ont reçu la visite régulière de délégués tout au long de l'année.

Les visites de personnes privées de liberté à la suite du conflit interne sont nettement devenues le fer de lance de l'action du CICR dans le pays. Elles ont été conduites par des expatriés en poste dans la délégation de Lima ou basés à Tingo María et La Merced. En outre, la délégation a continué à veiller au respect des garanties judiciaires et a suivi de près la situation de membres du corps médical accusés d'avoir coopéré avec l'opposition armée, parce qu'ils soignaient des blessés.

Activités en faveur des détenus

L'extrême rigueur des conditions de détention a été l'une des préoccupations majeures du CICR en matière de protection des prisonniers. Fin 1995, près de

la moitié des personnes détenues en relation avec le conflit interne se trouvaient dans des sections à régime de haute sécurité, complètement isolées des autres, et où les conditions étaient particulièrement dures. Comme la plupart des prisonniers de sécurité étaient incarcérés dans les grandes villes, parfois à quatre ou cinq jours de voyage de leur lieu d'origine, et qu'ils appartenaient essentiellement à des milieux modestes, voire pauvres, leur famille ne pouvait généralement pas s'offrir le voyage pour aller les voir. Le CICR a donc remboursé les frais de transport des personnes rendant visite à des parents détenus.

Concernant le traitement des prisonniers et les conditions de détention, la délégation a régulièrement remis des rapports écrits et fait des recommandations orales aux autorités, dans le but d'améliorer ces conditions.

En juin, la délégation a présenté trois rapports de synthèse, respectivement au ministre de la Justice (représentant du président de la République), au ministre de l'Intérieur et aux forces armées. Ces documents couvraient les activités de protection des prisonniers menées par le CICR en 1994. Celui destiné aux forces armées traitait également de la protection des civils.

Les délégués ont effectué une moyenne de 75 visites par mois dans des lieux de détention relevant des ministères de la Justice, de l'Intérieur et de la Défense. Au cours de ces visites, ils ont enregistré les prisonniers qu'ils voyaient pour la première fois, y compris ceux sous interrogatoire, et ont fourni du matériel récréatif et éducatif, des articles d'hygiène personnelle, des couvertures, des médicaments et du matériel médical, en fonction des besoins. À la fin de l'année, le CICR visitait environ 5 000 prisonniers au Pérou.

Activités en faveur de la population civile

La présence régulière de personnel expatrié du CICR dans les deux principales zones touchées par le conflit interne a permis de recueillir des informations sur des allégations de violations du droit humanitaire. Ces informations ont ensuite été transmises confidentiellement aux autorités civiles ou militaires compétentes, afin d'éviter que de tels incidents ne se reproduisent.

Le CICR a également fourni une assistance matérielle aux civils victimes de la violence, notamment aux veuves, aux orphelins, aux personnes dont les biens avaient été détruits et à celles qui avaient été déplacées.

Rétablissement des liens familiaux

Les principales activités de recherches du CICR ont consisté à garder la trace de l'endroit où se trouvaient les prisonniers, à maintenir le contact entre les détenus et leurs proches et, au besoin, à délivrer des bons de transport pour les visites des familles. Un petit nombre de cas de personnes portées disparues ont été traités en 1995. Le CICR a en outre aidé à rétablir les liens entre des membres de familles qui avaient été séparés pendant des années à la suite du conflit interne dans la région de la selve centrale.

EN 1995, LE CICR A:

- visité 4 905 prisonniers, dont 1 921 pour la première fois, au cours de 1 024 visites dans 187 lieux de détention;
- aidé à organiser 73 regroupements familiaux; payé les soins médicaux donnés à plus de 360 victimes du conflit et financé le traitement de plus de 100 personnes déplacées et autochtones Ashaninka à l'hôpital de Satipo:
- évacué 43 personnes ayant besoin d'un traitement spécial vers les établissements médicaux de grandes villes;
- distribué des vivres, des ustensiles de cuisine et des vêtements à quelque 3 700 personnes directement touchées par la violence;
- organisé 199 séances de diffusion, auxquelles ont participé plus de 13 350 personnes, dont des membres de l'armée et de la police, des groupes d'autodéfense et des civils.

Activités médicales

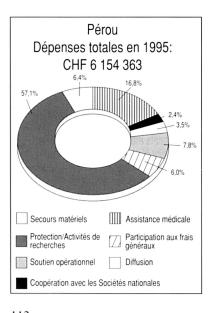
La délégation a pris en charge les frais de traitement de personnes blessées dans des incidents liés au conflit interne et hospitalisées dans des établissements médicaux relevant du ministère de la Santé. Elle a distribué des médicaments et du matériel médical aux hôpitaux et aux postes de santé se trouvant dans les zones touchées par les combats, et a évacué vers les grandes villes les personnes qui avaient besoin d'un traitement spécial. Elle a fourni des appareils orthopédiques pour sept personnes qui avaient été mutilées lors d'incidents liés au conflit interne. En outre, le personnel médical du CICR a participé à des visites de lieux de détention.

Diffusion

Plusieurs séances de diffusion ont été organisées chaque mois à l'intention des militaires, de la police et du grand public, à la fois dans les régions toujours touchées par les combats et dans diverses académies militaires, universités et écoles dans la capitale et dans les principales villes du pays.

Coopération avec la Société nationale

La restructuration de la Croix-Rouge péruvienne s'est poursuivie en 1995, avec l'assistance du CICR et de la Fédération. Un délégué du CICR, mis à disposition par la Croix-Rouge de Norvège, a eu pour tâche de développer la coopération avec la Société nationale. Celle-ci, dans le cadre du processus de restructuration, a adopté de nouveaux statuts, qui n'avaient pas encore été approuvés par le gouvernement à la fin de 1995. Au terme de l'année, il restait encore beaucoup à faire pour que la Croix-Rouge péruvienne remplisse son rôle de Société nationale opérationnelle.



BRASILIA

Délégation régionale

(Brésil, Équateur, Guyane, Suriname, Venezuela)

La délégation régionale du CICR a joué un rôle déterminant lorsqu'il s'est agi de répondre aux besoins d'assistance humanitaire et d'assurer le suivi nécessaire après l'éclatement, en janvier, du conflit frontalier entre l'Équateur et le Pérou. (Pour des informations sur les activités du CICR concernant le conflit international entre l'Équateur et le Pérou, veuillez vous reporter à la page 106.)

En outre, le CICR a poursuivi ses efforts de diffusion du droit humanitaire, notamment dans l'armée et la police, ainsi que dans les milieux universitaires du Brésil, de l'Équateur et du Venezuela. Il a également continué à encourager le gouvernement vénézuélien à adhérer aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

BRÉSIL

Le CICR a organisé des séances de diffusion pour 2 150 soldats et officiers d'unités suivant une préparation militaire en vue de missions de maintien de la paix des Nations Unies en Angola, ainsi que pour des élèves officiers. Ces séances se sont déroulées dans des centres de formation et des académies militaires, notamment à l'ECEME (l'académie militaire centrale de l'armée), à l'école de guerre navale et dans les académies des forces aériennes. Un programme régulier de formation pour les élèves de l'école de police militaire de l'État de Rio de Janeiro a débuté en juillet.

La diffusion du droit humanitaire auprès du personnel universitaire et des étudiants comportait des manifestations qui se sont tenues à l'Université de São Paulo (notamment à la faculté de droit), à l'Université catholique de Rio de Janeiro, à l'Université Paulista à São Paulo, à l'Université de Brasilia et à l'Université San Francisco de São Paulo. Certains cours et séminaires ont été organisés pour d'autres publics, dont un colloque réunissant des juristes de tout le continent américain, des responsables gouvernementaux (comme les membres du Conseil fédéral de politique criminelle et pénitentiaire, organisme placé sous la juridiction du ministère de la Justice), des procureurs généraux et des ministres.

ÉQUATEUR

Pour un compte rendu des activités du CICR au sujet du conflit international entre l'Équateur et le Pérou, veuillez vous reporter à la page 106.

Le CICR a visité en mai sept Colombiens détenus pour leur participation alléguée, en décembre 1993, à des attaques commises en Équateur par le FARC*. Un rapport de synthèse de cette visite a été remis aux autorités équatoriennes en août.

Tout au long de l'année, la Croix-Rouge équatorienne a organisé des séances de formation et de diffusion du droit humanitaire pour les forces armées du pays, dans le cadre d'un programme de coopération entre la Société nationale et le CICR. En tout, quelque 3 600 personnes ont participé à ces séances.

VENEZUELA

La 15^e Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge s'est tenue à Caracas du 30 janvier au 2 février, et a coïncidé avec la célébration du centenaire de la Croix-Rouge vénézuélienne. Elle a réuni des représentants des Sociétés nationales de tout le continent américain et des responsables de haut rang de la Fédération et du CICR. Ce dernier était représenté par son président, son vice-président et son délégué général pour les Amériques. La Conférence a

^{*} FARC: Fuerzas Armadas Revolucionarias Colombianas

instamment demandé aux gouvernements équatorien et péruvien de respecter les dispositions du droit humanitaire et de régler leur différend frontalier de manière pacifique.

Pendant son séjour à Caracas, le président du CICR s'est entretenu avec les ministres des Affaires étrangères et de la Défense, et a abordé divers sujets, notamment l'adhésion du Venezuela aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

Le délégué régional a organisé des réunions de suivi sur ces sujets avec le comité des chefs d'état-major et avec les représentants des ministères de la Défense et des Affaires étrangères, et a participé à des séances de diffusion à l'Université Santa María, à l'académie militaire et à l'école de formation des officiers à Caracas.

BUENOS AIRES

Délégation régionale

(Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Uruguay)

La délégation régionale et l'Institut interaméricain des droits de l'homme ont organisé, avec le soutien de l'*Agencia Española de Cooperación Internacional* (Agence espagnole de coopération internationale), un séminaire interaméricain sur la protection des personnes dans des situations de violence. Il s'est déroulé à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie), du 28 au 30 juin. Une cinquantaine de représentants gouvernementaux de tous les pays hispanophones du continent, ainsi que du Belize, du Brésil et de l'Espagne, y ont participé, avec les représentants des Sociétés nationales de Bolivie, de Colombie et d'Espagne.

La résolution finale adoptée par le séminaire invite les gouvernements à renforcer le droit humanitaire en adhérant aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, à la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques et à d'autres instruments, et à inclure dans leur législation nationale des dispositions spécifiques visant à prévenir les violations du droit humanitaire ou à y mettre un terme. Le CICR était représenté à ce séminaire par le délégué général pour les Amériques et par le chef de la Division juridique.

La délégation régionale a participé à des exercices militaires conjoints organisés en août par les forces armées d'Argentine, du Brésil, des États-Unis, du Paraguay et d'Uruguay. Ces exercices, qui simulaient des opérations de maintien de la paix, étaient fondés sur l'expérience des unités de ces pays qui avaient pris part à des missions des Nations Unies.

Le CICR a pris part aux travaux des comités interministériels mis en place dans tous les pays de la région, notamment à diverses séances de travail du comité argentin et à la séance inaugurale du comité chilien.

Tout au long de l'année, la délégation régionale a mené des activités de diffusion à l'intention des forces armées dans tous les pays qu'elle couvrait,

y compris pour les soldats envoyés par l'Argentine et l'Uruguay pour des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Des séances ont également été organisées pour les étudiants et le corps enseignant dans diverses universités du Chili, ainsi que dans les Universités catholiques de Montevideo et d'Asunción, l'*Universidad del Salvador* et l'Université de Buenos Aires, et pour les diplomates au *Consejo Argentino para las Relaciones Internacionales* (Conseil argentin pour les relations internationales), à Buenos Aires.

BOLIVIE

L'aggravation de la situation et la déclaration de l'état de siège en avril ont entraîné la détention d'un certain nombre de syndicalistes. Le CICR a présenté une offre de service le 26 avril, demandant l'accès à ces détenus. L'autorisation lui a immédiatement été accordée et une équipe du CICR en a visité 162 dans trois lieux de détention entre le 29 avril et le 1^{er} mai. Les détenus ont pu envoyer des messages Croix-Rouge à leur famille. Un rapport sur ces visites a été remis aux autorités à la mi-mai.

CHILI

En janvier, les délégués ont visité 115 détenus de sécurité dans les principaux pénitenciers du Chili, y compris 21 qu'ils voyaient pour la première fois. Un rapport de synthèse de ces visites a été remis aux autorités chiliennes en mars. Au cours d'une autre visite effectuée le 16 novembre, les délégués se sont rendus dans les deux principaux lieux de détention à Santiago, mais n'ont pas enregistré de nouveaux détenus.

Le CICR a conclu un accord de coopération avec le gouvernement chilien le 10 novembre, spécifiant que la contribution annuelle du gouvernement couvrirait un pourcentage fixe des coûts des opérations du CICR, en plus de la contribution régulière du Chili au budget siège de l'institution.

GUATEMALA CITY

Délégation régionale

(Belize, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Grenade, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique (à partir de septembre), Nicaragua, Panama, République dominicaine et autres pays des Caraïbes)

La délégation du CICR à Guatemala City a organisé, du 25 au 29 septembre, un séminaire de diffusion du droit humanitaire pour les forces armées et les forces de sécurité de toute l'Amérique latine. Des représentants de 19 pays y ont participé (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique [en tant qu'observateur], Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et

Venezuela). Ce séminaire était le troisième du genre à être organisé par le CICR, après ceux qui s'étaient tenus à Tegucigalpa (Honduras) en 1992 et à Punta del Este (Uruguay) en 1993. Il a réuni, pour la première fois, des officiers supérieurs chargés de l'instruction et d'autres fonctionnaires de haut rang venus, du continent tout entier. Il a abordé des thèmes comme la campagne du CICR contre l'emploi des mines antipersonnel, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les moyens de prévenir les crimes de guerre.

La délégation régionale a demandé aux gouvernements du Nicaragua, de la Grenade et de Trinité-et-Tobago de ratifier les deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, et à ceux de Cuba et du Mexique de ratifier le Protocole II. Elle a également aidé à organiser un certain nombre de réunions et de séminaires pour les membres de gouvernements et les Sociétés nationales de la région. Le CICR a notamment tenu, les 6 et 7 avril, la première réunion régionale des directeurs de la diffusion des pays hispanophones des Caraïbes et d'Amérique centrale. Une deuxième réunion s'est déroulée à La Havane (Cuba) les 16 et 17 octobre. Une manifestation similaire a été organisée à l'intention des pays anglophones des Caraïbes. Elle portait sur la diffusion, la communication et les activités de recherche de personnes, et s'est tenue fin octobre à Sainte-Lucie, en coopération avec la Société nationale du pays.

Le CICR a participé à des manifestations organisées par l'Institut interaméricain des droits de l'homme basé à San José (Costa Rica). Des séminaires ont notamment eu lieu à l'intention des directeurs des académies militaires et des directeurs et instructeurs pour les droits de l'homme des académies de police d'Amérique centrale. Ils se sont respectivement tenus à San Salvador (El Salvador) et à Gamboa (Panama). En outre, le 13^e cours interdisciplinaire sur les droits de l'homme s'est déroulé au siège de l'Institut.

Les activités de diffusion régulières de la délégation ont comporté, entre autres, des séances ou séminaires pour l'armée et/ou la police (au Costa Rica, à la Grenade, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua, au Panama et à Sainte-Lucie), ainsi que pour les étudiants, la presse, le grand public et les membres de Sociétés nationales dans ces pays et dans d'autres. La délégation a lancé des activités de diffusion en Jamaïque. Pendant l'année, le CICR a travaillé étroitement avec la Croix-Rouge dominicaine pour développer ses services de diffusion, et a organisé en novembre un séminaire de cinq jours à l'intention de 30 militaires de haut rang de la République dominicaine.

CUBA

La délégation régionale a maintenu des contacts avec le gouvernement cubain. Les discussions ont porté sur l'éventuelle ratification du Protocole II additionnel aux Conventions de Genève, le besoin potentiel d'assistance du CICR pour permettre aux ressortissants cubains se trouvant sur la base navale américaine de Guantanamo Bay de communiquer avec leur famille à Cuba, et la possibilité pour le CICR de visiter des détenus de sécurité. La délégation a également fourni de l'aide pour le centre de diffusion du droit international

humanitaire à La Havane (administré conjointement par le CICR, la Croix-Rouge cubaine et les forces armées cubaines) et a pris part à des séances de diffusion à l'intention, notamment, de l'armée cubaine et d'autres groupes. Des cours mensuels pour les militaires cubains ont débuté dans ce centre en février.

Pendant toute l'année 1995, la délégation a travaillé étroitement avec la Croix-Rouge cubaine pour développer ses activités de recherches, ainsi que d'autres services.

GRENADE

Mi-mai, le CICR a visité, à Richmond Hill, 17 prisonniers incarcérés depuis l'intervention militaire des États-Unis, en 1983.

GUATEMALA

Le 3 mars, le président du Guatemala s'est rendu au siège du CICR à Genève, où il s'est entretenu avec le président du CICR et d'autres membres du Comité (l'organe suprême de l'institution). Ils ont évoqué l'éventualité d'opérations du CICR au Guatemala, où la situation était toujours tendue. Tout au long de l'année, la délégation régionale a maintenu des contacts au plus haut niveau avec des représentants du gouvernement, dont le président de la République et d'autres personnalités, afin de montrer que le CICR était prêt à assurer la protection des civils et des détenus victimes de la violence interne. Une offre de service officielle a été présentée au ministère de l'Intérieur en juin.

À partir d'octobre, le CICR a organisé des séances de diffusion pour les membres de l'armée guatémaltèque dans le nord du pays, notamment à Quiché. En tout, quelque 3 000 soldats et 350 officiers ont participé à 44 séances au cours des deux derniers mois de l'année.

HONDURAS

Le 16 février, le gouvernement hondurien a officiellement déposé les instruments de ratification des deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. La ratification a pris effet six mois plus tard, le 16 août.

PANAMA

En septembre, un délégué du CICR a visité sept personnes détenues dans deux lieux de détention au Panama, à la suite de l'intervention militaire des États-Unis de 1989.

Le Panama a ratifié les Protocoles additionnels; les instruments pertinents ont été déposés auprès du gouvernement suisse le 18 septembre et la ratification devait prendre effet six mois plus tard, le 18 mars 1996.

WASHINGTON Délégation régionale

(Canada, États-Unis)

La délégation régionale de Washington a été ouverte en juin. Ses tâches principales ont été le maintien et le renforcement des relations avec les gouvernements et les Sociétés nationales du Canada et des États-Unis, et la diffusion du droit humanitaire et de l'information sur le CICR et le Mouvement. Elle a également développé les contacts entre le CICR et diverses organisations d'Amérique du Nord, comme l'Organisation des États américains, la Banque mondiale (dont le siège est à Washington) et de nombreuses organisations non gouvernementales.

